



Prix nationaux de design urbain

Le design urbain joue un rôle important dans le maintien et l'amélioration de la qualité de vie dans les communautés canadiennes.

L'Institut royal d'architecture du Canada, l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des architectes paysagistes du Canada, de concert avec des villes canadiennes, collaborent étroitement pour mieux faire connaître ce rôle. En 2006, les trois organismes ont créé le programme des Prix nationaux de design urbain pour reconnaître les personnes, les organisations, les firmes et les projets situés au Canada qui ont contribué à améliorer la qualité de vie et la durabilité dans les villes canadiennes.

Le programme des Prix nationaux de design urbain encourage la candidature de projets interdisciplinaires et multidisciplinaires auxquels ont participé des urbanistes, des architectes paysagistes, des architectes et des professionnels d'autres disciplines. Le programme reconnaît l'importance et l'impact des équipes dans la création de lieux qui améliorent la qualité de vie dans les communautés canadiennes.

Admissibilité

- Les projets, plans et études réalisés ou installés dans des municipalités urbaines canadiennes au cours des cinq (5) années précédant la date limite de présentation sont admissibles. À NOTER : Selon Statistique Canada, les agglomérations urbaines sont celles qui comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de 400 habitants ou plus par kilomètre carré.
- Les lauréats de la dernière édition des programmes de Prix de design urbain municipaux seront invités à participer au programme des Prix nationaux de design urbain et n'auront pas à payer les frais d'inscription.

Catégories de projets et critères d'évaluation des candidatures

Jusqu'à 12 projets peuvent être récompensés par un Prix national de design urbain.

Les catégories sont :

- Plans de design urbain
- Architecture urbaine
- Projets d'aménagements municipaux
- Fragments urbains
- Initiatives communautaires
- Projets étudiants

Le jury peut changer la catégorie dans laquelle un projet a été présenté, à sa discrétion.



Les prix récompensent l'excellence en design urbain qui est le fruit d'une collaboration interdisciplinaire et multidisciplinaire. Les jurés examineront dans quelle mesure les projets tiennent compte des critères suivants :

1. le projet est adapté à l'emplacement, au contexte local et au domaine public et les améliore; le projet favorise la santé et la résilience des communautés;
2. il offre une expérience significative et une valeur sociale et culturelle, il est accessible pour des groupes variés et diversifiés;
3. il fait preuve de leadership en matière de durabilité, notamment par des approches à toutes les échelles qui améliorent la santé écologique, tiennent compte de la biodiversité et de l'action climatique et utilisent les ressources et l'énergie de manière responsable;
4. il illustre la valeur du design urbain et des résultats positifs obtenus grâce à la collaboration interdisciplinaire ou multidisciplinaire;
5. il incarne une vision innovante et une clarté conceptuelle en apportant de nouvelles idées et de nouvelles approches aux interventions dans sa communauté;
6. il démontre une contribution positive à la réconciliation avec les communautés autochtones en lien avec les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Renseignements détaillés sur les catégories

1. Plans de design urbain

Cette catégorie de prix s'applique à un plan ou à une étude de transformation urbaine habile portant sur des stratégies d'aménagement ou de réaménagement d'une zone importante, à moyen ou à long terme. Les études de design urbain, les plans directeurs, les stratégies de réaménagement et les plans communautaires qui ont le potentiel d'exercer un impact important sur la durabilité ou l'aménagement de la communauté sont admissibles.

2. Architecture urbaine

Cette catégorie de prix s'applique à un bâtiment, à un bâtiment rénové ou à un groupe de bâtiments réalisés selon des normes architecturales élevées qui atteignent l'excellence en design urbain par leur relation avec leur environnement immédiat grâce à leur implantation, leur volumétrie, leurs aménagements piétonniers, leur durabilité environnementale et sociale et d'autres apports à la communauté. Cette catégorie est ouverte aux équipes dirigées par un architecte dûment autorisé à exercer la profession.

3. Projets d'aménagements municipaux



Cette catégorie de prix s'applique à des projets d'aménagements visant l'amélioration de la municipalité, tels qu'un parc, un espace public, une infrastructure environnementale ou de génie civil, un mobilier urbain, des éléments d'éclairage et autres éléments qui ont été mis en place dans le cadre d'un plan ou d'une initiative de design urbain.

Cette catégorie est ouverte aux équipes dirigées par un professionnel dûment autorisé à exercer sa profession (architecte, ingénieur, urbaniste ou architecte du paysage).

4. Fragments urbains

Cette catégorie s'applique à d'autres formes d'interventions bâties qui contribuent à l'embellissement, à la durabilité, au plaisir et à l'appréciation de l'environnement urbain. Elle comprend des améliorations aux bâtiments, aux aménagements paysagers ou aux espaces publics, comme du mobilier urbain, des éléments d'éclairage, des médias d'interprétation, des monuments commémoratifs, des œuvres d'art public ou toute autre forme d'intervention. Les projets peuvent avoir un caractère permanent ou temporaire.

5. Initiatives communautaires

Cette catégorie s'applique à un projet bâti, quelle qu'en soit la taille, qui a été lancé ou mis en œuvre par une organisation communautaire et qui a amélioré le domaine public. Il peut s'agir, par exemple, d'aménagement de rues, d'art public, d'installations de commémoration ou d'interprétation ou d'initiatives environnementales.

En plus des critères d'évaluation indiqués ci-dessus, les jurés tiendront également compte de l'implication de la communauté dans l'évaluation des candidatures de cette catégorie, c'est-à-dire de la participation de la communauté dans son ensemble et du soutien qu'elle a apporté aux améliorations.

6. Projets étudiants

Les candidatures dans cette catégorie peuvent être présentées directement par des étudiants ou des groupes d'étudiants inscrits dans les deux dernières années d'un programme d'études universitaires agréé en architecture, en architecture du paysage ou en urbanisme. Ces étudiants et groupes d'étudiants peuvent également être mis en candidature par leurs écoles. Les étudiants et les écoles peuvent soumettre des candidatures portant sur des projets d'atelier ou de thèse qui mettent l'accent sur le design urbain.

Les projets étudiants sont exemptés du paiement des frais d'inscription.



Procédure de candidature

Instructions

Les candidatures doivent être remplies en utilisant la [plateforme de candidature en ligne](#).

Les candidats doivent soumettre les éléments suivants :

1. Renseignements sur le projet et crédits
2. Descriptions des projets en 500 et en 100 mots
3. Rapport du projet
4. Images clés et index
5. Formulaire d'autorisation de publication
6. Formulaire de renonciation et de déclaration

Les candidatures peuvent être soumises en français ou en anglais.

1. Renseignements sur le projet et crédit

Une feuille de renseignements sur le projet et les crédits (une page) doit être fournie. Tous les crédits doivent être donnés.

Les candidats doivent soumettre les éléments suivants :

- Nom des designers principaux et des associés du consortium, s'il y a lieu
- Liste des membres de l'équipe qui ont contribué au projet, pour chaque firme, y compris les titres professionnels, s'il y a lieu
- Nom du projet
- Adresse du projet
- Client du projet
- Superficie à l'intérieur et/ou à l'extérieur, en mètres carrés
- Valeur du contrat de construction / coût de construction du projet, s'il y a lieu
- Date d'occupation du projet, s'il y a lieu
- Liste de tous les principaux professionnels à qui donner le crédit, p. ex., ingénieur en structure, ingénieur en électricité, architecte paysagiste, consultant en durabilité, etc.

Tous les crédits sur les certificats et les médailles et dans la publicité seront basés sur ces renseignements. Si plus d'une firme est nommée pour un projet, l'ordre dans lequel les noms sont énumérés sera celui de la séquence officielle. Toute erreur ou omission relève de la responsabilité du candidat.



2. Descriptions du projet

Les candidats doivent fournir deux (2) descriptions du projet :

- 1) Un énoncé de projet d'au plus 500 mots, en français et/ou en anglais, qui décrit les objectifs et l'importance du projet et qui résume en quoi il répond aux critères d'évaluation. Ce texte sera utilisé dans les délibérations du jury et aux fins de la couverture médiatique.
- 2) Un texte bilingue d'au plus 100 mots (en français) et d'au plus 100 mots (en anglais). Ce texte sera utilisé pour la couverture médiatique, y compris sur les sites Web.

3. Rapport du projet

Un rapport d'au plus 15 pages, en français et/ou en anglais, qui comprend une combinaison de textes, d'esquisses, de dessins et de photos, qui résume les objectifs et l'importance du projet et qui décrit comment le projet répond aux critères d'évaluation. Le rapport doit comprendre un compte-rendu de la genèse et de l'élaboration du projet, ainsi qu'une description des principales questions de design urbain et des principaux concepts de design urbain pris en compte tout au long de la réalisation du projet.

4. Images clés et index

Le candidat doit sélectionner un maximum de sept (7) images incluses dans le rapport à des fins médiatiques et les soumettre sous forme d'images individuelles. Il doit également inclure un index d'une (1) page comprenant la liste des noms de fichiers des images, une légende de moins de 15 mots pour chaque image, ainsi que les crédits photo.

5. Formulaire d'autorisation de publication

6. Formulaire de renonciation et de déclaration

Renseignements additionnels

La présentation d'une candidature aux Prix nationaux de design urbain accorde à l'IRAC, à l'ICU et à l'AAPC tous les droits de publication dans tous les médias, y compris les médias électroniques des textes soumis et des images désignées à cette fin. Il est de la responsabilité des candidats d'obtenir les autorisations des propriétaires ou clients et des photographes avant de remettre leur dossier de candidature.

PRESENTED BY
PRÉSENTÉ PAR



RAIC | IRAC
Royal Architectural Institute of Canada
Institut royal d'architecture du Canada



Les photographies utilisées à quelque fin que ce soit par l'IRAC, l'ICU et l'AAPC porteront les références de sources usuelles, selon les données fournies par le candidat.